

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONTELMAR-AGGLOMERATION**

O o O

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT

Nom officiel : Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération

Adresse postale : Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint-Martin

Localité/Ville : MONTELMAR

Code postal : 26200

Code NUTS : FRK23

Point(s) de contact : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques –
Service de la Commande Publique

A l'attention de Monsieur le Président de Montélimar-Agglomération ou son représentant

Téléphone : 04.75.53.10.74.

Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse principale du pouvoir adjudicateur : www.montelimar-agglo.fr

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://www.montelimar-agglo.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALES

Autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II. 1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Prestations d'élagage, d'abattage, de carottage et de débitage d'arbres sur le territoire de Montélimar-Agglomération

N° affaire : 2023S0017

II.1.2) Code CPV principal

77340000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

La présente consultation concerne les prestations de services d'élagage, d'abattage, de carottage et de débitage d'arbres sur le territoire de Montélimar – Agglomération.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : OUI

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

200 000,00 €

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

77340000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Territoire de Montélimar-agglomération

II.2.4) Description des prestations :

Prestations d'élagage, d'abattage, de carottage et de débitage d'arbres sur le territoire de Montélimar-Agglomération.

II.2.5) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

II.2.11) Information sur les options

Option : NON

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure :

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union Européenne (dans les cas énumérés ci-dessous).

- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive.

Explication : Marché d'un montant inférieur aux seuils européens.

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : NON

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P du 22 mai 2023 sous le n° 23-69062 et inséré sur le site internet de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération le 22 mai 2023.

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré-information

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N° S230065

LOT N° 1

INTITULÉ : Elagage d'arbres

Un marché/lot est attribué : OUI

V.2) Attribution du marché : 11 octobre 2023

V.2.1) Date de conclusion du marché :

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 8

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 8

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Nom officiel : SASU SERPE
Adresse postale : ZA La Cigalière IV – 130 Allée du Mistral
Localité/Ville : LE THOR
Code postal : 84250
Pays : France
Téléphone : 04.86.84.06.53.
Le titulaire est une PME : NON
Total des points obtenus pour cette offre : 100/100

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (Hors TVA)

Valeur totale du marché/du lot : 100 000.00 €

V.2.5) Information sur la sous-traitance :

Le marché est susceptible d'être sous-traité

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :
La part du marché susceptible d'être sous-traitée est inconnue

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N° S230066

LOT N° 2

INTITULÉ : Abattage, carottage et débitage d'arbres

Un marché/lot est attribué : OUI

V.2) Attribution du marché : 11 octobre 2023

V.2.1) Date de conclusion du marché :

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 4
Nombre d'offres reçues de la part de PME :
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4
Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Nom officiel : SASU SERPE
Adresse postale : ZA La Cigalière IV – 130 Allée du Mistral
Localité/Ville : LE THOR
Code postal : 84250
Pays : France
Téléphone : 04.86.84.06.53.

Le titulaire est une PME : NON
Total des points obtenus pour cette offre : 99/100

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (Hors TVA)

Valeur totale du marché/du lot : 100 000.00 €

V.2.5) Information sur la sous-traitance :

Le marché est susceptible d'être sous-traité

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :
La part du marché susceptible d'être sous-traitée est inconnue

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1-1°, R. 2123-1-1°, R.2131-12-2°, R.2162-2 al 2 et suivants et R.2194-1 du Code de la Commande Publique (C.C.P.)

Modalités de consultation des marchés :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Pas de sous-traitance indiquée mais les attributaires ont toujours la possibilité de sous-traiter en cours de marché au titre de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975.

Valeur totale finale du marché : S'agissant d'accords-cadres à bons de commande, les montants indiqués correspondent au montant maximum H.T sur la durée totale du marché soit trois (3) ans.

Lot n° 1 : Minimum : 20 000.00 € H.T – Maximum : 100 000,00 € H.T.

Lot n° 2 : Minimum : 20 000,00 € H.T. - Maximum : 100 000.00 € H.T

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : Grenoble cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de justice administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun – B. P. 1135

Localité/Ville : Grenoble cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04.76.42.90.16.

Fax : 04.76.51.89.44.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

16 octobre 2023

Le Président,